



# DIAGNOSTIC ET CONSEIL EN ADAPTATION DE VOTRE DOMICILE

**GRATUIT**

Domus Prévention vous propose un diagnostic gratuit réalisé par un ergothérapeute diplômé d'Etat. 

Il est pris en charge par votre caisse de retraite, votre mutuelle, ou votre conseil départemental.



**DOMUS**  **PRÉVENTION**  
Réseau National Diagnostic Autonomie-Habitat®

# DIAGNOSTIC ADAPTATION DU DOMICILE



## » QU'EST-CE QU'UN ERGOTHÉRAPEUTE ?

C'est un professionnel de santé diplômé d'État. Il fonde sa pratique sur les liens entre la personne, sa santé, son activité, son environnement habituel et ses goûts. Il favorise son autonomie et participe à sa qualité de vie selon ses choix.

## » CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER

- ✓ A partir de 75 ans
- ✓ Résider en France
- ✓ Vivre à domicile (propriétaire ou locataire)
- ✓ Pas de condition de revenu



## » COMMENT ÇA MARCHE ?

- Vous appelez nos équipes Domus Prévention au **N° Vert 0 805 160 123** ou au **02.44.88.12.88**.
- Nous validons ensemble la prise en charge de votre diagnostic.
- Nous définissons avec vous l'organisation de la visite de l'ergothérapeute.

Domus prévention est partenaire de nombreux départements, caisses de retraite, mutuelles, bailleurs sociaux



AG2R LA MONDIALE

Audiens

IRCEM

KLESIA  
Assureur d'intérêt général

Groupe AGRICA

PROBTP

APICIL

BTPR

CRC  
Caisse Régionale de Crédit Agricole

cgrr  
agric-arcco

B2Y  
GROUPE  
Bretagne Financière

LOURMEL  
Agri-mutuel pour le sud-ouest

malakoff humanis

agirc et arcco

Ircom  
Agirc-Arcco

IRP  
auto